

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 16 novembre 2022

Présidence : M. Jacques Gay

Présents : MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna

Le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

CANET AS 1/ST CLEMENT MONT 1

ALIGNAN AC 1/AGDE RCO 2

VILLEVEYRAC US 1/FABREGUES AS 1

ST THIBERY SC 1/CASTELNAU CRES FC 1

LATTES AS 1/VENDARGUES PI 1

MONTBLANC SF 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 6 novembre 2022

Ont été reportées au 16 novembre 2022 en soirée

(Accord des clubs)

SUSSARGUES FC 1/CLERMONTAISE 1

Du 6 novembre 2022

Est reportée au 17 décembre 2022

(Accord des clubs)

PORT MARIANNE MTP FC 1/M. ATLAS PAILLADE 1

Du 6 novembre 2022

Est reportée au 18 décembre 2022, journée de rattrapage au calendrier général

BALARUC STADE 1/SETE FC 34 2

Du 6 novembre 2022

Est donnée à jouer en semaine en soirée avant le 18 décembre 2022

D2

⚽ Poule A

JUVIGNAC AS 1/VENDARGUES PI 2

Du 2 octobre 2022

Est donnée à rejouer au 18 décembre 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Décision de la Commission de Discipline & de l'Éthique)

D3

⚽ Poule C

MONTAGNAC US 2/GIGEAN R S 1

Du 4 décembre 2022

Est avancée au 3 décembre 2022

(Accord des clubs)

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

VALERGUES AS 3/SPORT TALENT 34 1

Du 11 novembre 2022

SPORT TALENT 34 1/VALERGUES AS 3

Du 24 mars 2023

Ont été inversées

(Accord des clubs)

⚽ Poule D

ETS DU JAUR 1/LE BOSC ES VETERANS 1

Du 4 novembre 2022

Est reportée au 9 décembre 2022

(Terrain impraticable)

INFORMATIONS AUX CLUBS

LAMALOU FC 2/VIASSOIS FCO 1

53121.1 – Challenge Maurice Martin du 6 novembre 2022

Le service Compétitions a transmis le 7 novembre 2022 le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

La Direction des Sports de la Ville de Béziers informe le District de l'Hérault de Football que les matchs de compétitions de Football catégorie **Vétérans** à domicile pour les clubs du biterrois qui utilisent les installations sportives de **Béziers** devront être programmées le **dimanche matin à compter du 1^{er} janvier 2023** : sont concernés les équipes BEZIERS A. S. 3, OCCITANIE FC 1, OL MARAUSSAN BITER 3 et U.S. BEZIERS 3 évoluant toutes dans la poule E.

COUPE DE L'HÉRAULT VETERANS

Le **tirage au sort** des 16^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Vétérans du 16 décembre 2022 aura lieu le mercredi **23 novembre 2022 à 14h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

FORFAITS

ST THIBERY SC 3

50540.1 – Brassage D4 et 5 (B) du 13 novembre 2022

À ST JEAN VEDAS 3

Courriel du 10 novembre 2022

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

AS CROIX D'ARGENT 1

50567.1 – Brassage D4 et 5 du 13 novembre 2022

À M. CELLENEUVE 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe M. CELLENEUVE 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe AS CROIX D'ARGENT 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié), pour en reporter le bénéfice à l'équipe M. CELLENEUVE 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

AS MEDITERRANEE 34 4

Brassage D4 et 5 (G)

Courriel du 8 novembre 2022

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

LAMALOU FC 3

51970.1 – Vétérans (D) du 4 novembre 2022

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 9 novembre 2022)

BOUZIGUES LOUPIAN AC 1

50842.1 – Vétérans (C) du 4 novembre 2022

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 10 novembre 2022)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

M. PAILLADE MERCURE 2

50785.1 -Vétérans (B) du 11 novembre 2022

S. POINTE COURTE 4

50848.1 – Vétérans (C) du 11 novembre 2022

THEZAN ST GENIES OF 3

50985.1 – Vétérans (E) du 11 novembre 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du 30 novembre 2022, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 23 novembre 2022

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou